

Le Conseil municipal a entendu nos voix...



**Séance
extraordinaire
du Conseil
municipal
à l'aréna, lundi
10 septembre
à 19h30**

Une nouvelle étape va être franchie dans nos efforts pour veiller à la santé du lac. Lors de sa dernière séance mensuelle, le Conseil municipal de Saint-Charles a pu constater que ses citoyens sont bel et bien vivants du côté du lac et qu'ils en ont assez de ne pas être écoutés comme des citoyens à part entière.

En effet, tous les membres du Comité pour l'environnement et la santé du lac se sont déplacés pour entendre ce que la municipalité avait l'intention de faire à la suite de l'annonce sur la présence de cyanobactéries ainsi que du dépôt du rapport du Groupe Hémisphères

concernant la caractérisation du lac.

Constatant que le Conseil n'avait pas d'autre intention que d'attendre d'hypothétiques recommandations ministérielles, plusieurs citoyens, dont le Comité des citoyens de Saint-Charles, encouragés par les conseillers Jean-Marc Mercier et Martin Lapierre, insistèrent pour qu'une rencontre de travail ait lieu rapidement. Il a donc été convenu que le maire et tous les conseillers — accompagnés de Monsieur Paul Blais, inspecteur de la MRC — rencontreront le Comité ainsi que tous les citoyens intéressés lors d'une séance extraordinaire à l'aréna,

lundi le 10 septembre prochain, à 19h30.

Inutile de vous dire l'importance de votre présence à cette soirée. En passant, surveillez la prochaine parution du journal *Au Fil de la Boyer*. Ce pourrait être un outil de référence particulièrement pertinent grâce à son dossier spécial sur la situation des citoyens de notre secteur.

Pour notre part, nous allons nous préparer activement à cette rencontre. C'est pourquoi, au cas où vous prévoyez ne pas pouvoir venir ce soir-là, nous vous demandons de nous signaler par voie

de courriel * tout sujet d'intérêt pour la santé du lac dont vous voulez que nous discutons avec les élus municipaux.

Il va de soi que nous avons l'intention de commencer par réclamer que toutes les recommandations contenues dans le rapport du Groupe Hémisphères fassent l'objet de réglementations municipales.

* thgros@globetrotter.net

Nous sommes aussi sur Internet!

Le citoyen averti, un nouveau journal régional, écrit et virtuel, se veut au service des citoyens.

Selon ce qui est écrit dans son éditorial: **Le nouveau journal «Le Citoyen averti» entend donner une place prépondérante à l'expression d'opinion dans un contexte non partisan.**

Il a la gentillesse de parler de nous et c'est en ces termes qu'il présente notre journal:

« Sous ce nom rigolo, voici le

petit journal « du coin - coin ». Il n'a qu'une prétention: informer les résidents du lac St-Charles à Saint-Charles-de-Bellechasse de choses et d'autres à propos de la vie des propriétaires riverains. Il propose notamment de réfléchir sur les façons de faire pour prendre soin de ce lac dont l'état de santé s'avère des plus préoccupant. »

Vous pouvez donc consulter tous nos numéros à l'adresse suivante:

le citoyenaverti.com

D'autre part, si vous souhaitez recevoir LE CANARD DU COIN^{coin} par courriel plutôt que par la poste, veuillez nous en faire part en nous envoyant votre adresse électronique à **thgros@globetrotter.net**

Un problème à prendre très au sérieux

par Yolande Clermont



Depuis la vente d'arbres organisée par votre Comité pour l'environnement et la santé du lac, il s'est passé beaucoup de choses et nous ne sommes pas demeurés inactifs. Voici donc un compte-rendu de nos interventions.

Le 29 juin, quelques membres ont rencontré M. François Lajoie qui s'occupe du Groupe d'Intervention pour la Rivière Boyer (GIRB) car le gouvernement provincial a décidé de passer par les associations de bassins versants pour rejoindre les comités s'occupant des lacs afin de leur permettre d'avoir accès aux subventions. M. Lajoie nous a expliqué que notre lac peut bénéficier cette année d'une subvention de 5 000 \$ pour faire de la sensibilisation mais plusieurs conditions s'appliquent. Une grande partie de cet argent pourra servir à nous procurer du matériel de plantation afin de vous aider à revégétaliser vos rives. M. Lajoie nous a remis les dépliants ci-joints afin de vous informer sur les cyanobactéries et des dangers pour votre santé.

Le 4 juillet, deux d'entre nous ont participé à une conférence donnée par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Le

sujet était évidemment les cyanobactéries et la façon de les reconnaître sans se méprendre avec autre chose. De plus, la directive était très claire à l'effet de signaler immédiatement toute apparition de cyanobactérie sur notre lac.

Le 22 juillet, il y a eu signalement au MDDEP qui a réagi en faisant venir un des inspecteurs de la MRC qui a constaté visuellement la présence de cyanobactéries sur notre lac. Le Ministère de la Santé et de la Sécurité Publique a été mis au courant et a demandé à la municipalité de vous transmettre dans les plus brefs délais la mise en garde que vous avez reçue. Sachez que les recommandations qui y sont faites sont « valables en tout temps, aucun message de retour à la normale n'est prévu » (lettre adressée à Monsieur Charles-Eugène Blanchet le 23 juillet 2007 par M. André Morasse de la Direction de la santé publique et de l'évaluation de Chaudière-Appalaches). Par la suite, les analyses faites font état que « les échantillons d'eau prélevés dans le lac le 27 juillet 2007 contiennent des cyanobactéries (algues bleu-vert) en grande quantité » (communiqué signé par M. Denis Labbé). Il est important que

chacun d'entre vous respecte, pour votre santé et celle de vos animaux domestiques, les recommandations émises par ce même communiqué de la municipalité de Saint-Charles :

- Ne pas utiliser cette eau pour boire ou pour laver ou cuire des aliments
- Éviter d'utiliser cette eau pour l'hygiène personnelle
- Ne pas rincer la vaisselle avec cette eau
- Ne pas se baigner dans le lac
- Éviter la pratique des activités aquatiques
- Ne pas laisser les animaux domestiques consommer cette eau, ni s'y baigner

Le 6 août, notre comité s'est réuni pour faire le point sur la situation et nous avons interrompu notre rencontre afin d'assister au conseil de ville car le lac était à l'ordre du jour. Les citoyens ont exprimé leur mécontentement face à l'inertie des administrateurs et ces derniers nous ont finalement invité à les rencontrer le 10 septembre afin de faire valoir nos demandes. D'ici-là, le comité se réunira à quelques reprises afin de préparer cette rencontre et nous insisterons pour que les recommandations de l'étude commandée par la municipalité au

Groupe Hémisphères et dont le rapport est maintenant disponible, soient respectées et qu'un plan d'action concret soit mis sur pied en collaboration avec tous les intervenants.

Que faire pour éviter que notre lac ne se dégrade davantage ?

Vous aurez compris que chaque petit geste que chacun d'entre nous pose a de l'importance. Il faut à tout prix éviter le plus possible que le phosphore ne se rende au lac pour éviter la prolifération des cyanobactéries.

Les sources de phosphore sont nombreuses et plusieurs d'entre elles peuvent être contrôlées par nos comportements :

- N'utiliser que des produits d'entretien sans phosphate, surtout les savons à lave-vaisselle mais pensez aussi aux shampoings, savons à main, produits pour laver les planchers, les comptoirs, la douche...

- Ne pas répandre d'engrais sur votre pelouse car ils finiront invariablement par engraisser les cyanobactéries
- Laisser pousser le gazon sur une bande

de 10 mètres de profondeur sur le bord du lac (dans la mesure du possible) tout en vous ménageant un accès d'environ 6 pieds de large

- Diminuer de façon importante la vitesse de croisière des bateaux à essence puisque le brassage de l'eau remet les sédiments de phosphore en suspension et il redevient ainsi accessible aux cyanobactéries
- Et, de grâce, veillez à ce que vos installations septiques soient conformes et à faire vidanger votre fosse de rétention au besoin par la MRC.

Chaque résidant autour du lac se doit de se sentir concerné et n'attendez pas que votre voisin agisse. Vous êtes aussi le voisin de quelqu'un d'autre.

Vraiment pas cher...

Vous êtes intéressé à acheter des cèdres noirs ?
Mme Anne-Marie Coulombe
418-397-4318

Les arbres sont de 3', 4' ou 5' de haut et les prix vont de 4,50 \$ à 9,50 \$ selon qu'on les déterre soi-même ou non.

Le champ est à St-Joseph de la Pointe de Lévy.
C'est tout près !